



DOSSIER DE PRESSE

**Signature de l'Accord-Cadre 2015/2019 entre
l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
l'Agence Publique de Gestion Locale
et l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.**

L'Accord-Cadre 2015-2019 sera signé le jeudi 9 juillet à 11h30 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), salle Elysé Reclus, bâtiment de la Présidence à Pau, en présence de Messieurs **Mohamed AMARA**, Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, **Michel HIRIART**, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, **Michel CASSOU**, Président de l'Agence Publique de Gestion Locale et **Alain SANZ**, Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

Cet accord formalise les relations entre les partenaires et affirme la complémentarité de leurs actions. Il souligne également l'engagement auprès de l'UPPA des collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques réunies au sein de la Maison des Communes.

Les Objectifs 2015/2019

Fort du succès des actions réalisées suite à l'Accord-Cadre 2011/2014, les partenaires renouvellent leur volonté de coopération en formalisant un nouveau partenariat.

Les collectivités doivent faire face à de nouveaux enjeux : gestion locale, mutualisation, connaissances des territoires et des problématiques locales, développement de l'expertise et des compétences des agents de ces collectivités,... Elles doivent également s'inscrire dans des logiques de prospective afin de répondre aux enjeux du territoire. Enfin, la mutualisation des connaissances apparaît aujourd'hui essentielle pour les collectivités dans un contexte d'évolutions juridiques et techniques constantes.

Afin de répondre à ces besoins, les quatre structures orientent le nouvel Accord-Cadre autour des grands objectifs suivants :

- ⇒ **Développement de la formation et de l'information** notamment par la participation, le soutien et/ou la création de formations de l'enseignement supérieur, de préparation aux concours d'accès aux emplois publics territoriaux et de formations à l'adresse des élus. Cela passe également par la promotion des métiers de la Fonction Publique Territoriale ou par l'accueil de stagiaires de l'UPPA au sein des collectivités locales. Enfin, une participation des partenaires à la commission formation de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques est prévue.

CONTACTS

Véronique DUCHANGE

Direction de la
communication, UPPA
veronique.duchange@univ-pau.fr
Tél. : 05 59 40 70 31

Inbar ZINCK

Chargée de mission Association
des Maires des Pyrénées-Atlantiques
Tél. : 05.59.82.18.93
inbar.zinck@adm-64.fr

Cyrielle POULOT

Chargée de l'Observation
et de l'analyse sociale
Centre de Gestion des Pyrénées-
Atlantiques
Tél. : 05.59.90.35.69
cyrielle.poulot@cdg-64.fr

- ⇒ **Réalisation d'études ponctuelles** sur des thématiques de gestion locale notamment par une contribution aux travaux de l'Observatoire Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Centre de Gestion.
- ⇒ **Soutien et participation au développement de recherches** par des actions de communication et d'information : colloques, congrès ou conférences. Par ailleurs, une réflexion commune est engagée pour l'accueil de stagiaires de Master et de doctorants au sein des collectivités locales des Pyrénées-Atlantiques.

Au-delà du symbole fort qu'il constitue, cet accord permet aux partenaires, à travers ces trois axes, de conduire des actions spécifiques répondant à un intérêt commun.

Le Bilan 2011-2014

En 2011, la signature du premier Accord-Cadre a permis la réalisation de plusieurs actions répondant aux différentes orientations fixées par les partenaires :

- ⇒ **Répondant aux besoins en formation et en information**, entre 2011 et 2014, **80 étudiants ont été formés au métier de secrétaire de mairie** au sein du Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale. De plus, **868 élus dont 202 maires ont assisté aux stages de base et/ou d'approfondissement ainsi qu'aux séances d'information** organisés par l'Association des Maires.
Un échange de compétences et de savoirs s'est fortement développé dans le cadre des formations proposées : **intervention d'enseignants universitaires** au sein des formations de l'Association des Maires et des réseaux organisés par le Centre de Gestion et **interventions de professionnels des collectivités** au sein des formations universitaires.
Concernant **la promotion de la Fonction Publique Territoriale**, plusieurs "soirées des métiers" ont été organisées en partenariat entre l'UPPA, Pôle Emploi et le Centre de Gestion. Les partenaires ont aussi participé à diverses manifestations organisées par l'UPPA telle que les Journées des métiers du Droit Public, les Forums des métiers, les Forums stages-transfrontalier, les Journées de l'insertion professionnelle...
- ⇒ **Dans le cadre des travaux de l'Observatoire Départemental de la Fonction Publique Territoriale**, les partenaires ont **contribué à la réalisation d'études** sur les avancements de grades, sur les difficultés de recrutement...
- ⇒ **Afin de soutenir et participer au développement de recherches**, une première journée d'étude a été organisée en 2011 sur le thème de la "Nouvelle intercommunalité" et a réuni plus de 280 participants.

Les Partenaires

Les parties prenantes à cet Accord-Cadre présentent des complémentarités tant dans leurs missions que dans les objectifs qu'elles poursuivent.

Les 3 structures composant la Maison des Communes :

Le **Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques**, établissement public local à caractère administratif, est chargé d'accompagner les employeurs territoriaux dans la gestion de leurs personnels, soit plus de 900 collectivités pour plus de 8 000 fonctionnaires. Il est également au cœur des problématiques liées à l'emploi public local.

L'Agence Publique de Gestion Locale a pour mission d'apporter une expertise aux collectivités locales du département sur toutes les questions relevant de l'administratif, du juridique, de l'informatique, du technique, de l'urbanisme ou de la voirie et des réseaux.

Enfin, l'**Association des Maires** a pour objet la représentation des Maires et Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques en facilitant l'exercice de leurs fonctions notamment par la formation.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour

L'**UPPA**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel affiche une pluridisciplinarité répartie sur quatre campus, trois campus en région Aquitaine : dans les Pyrénées-Atlantiques (64), à Pau, Bayonne et Anglet ; dans les Landes (40), à Mont-de-Marsan et un campus en région Midi-Pyrénées : dans les Hautes-Pyrénées (65), à Tarbes. L'UPPA prépare près de 11 000 étudiants à l'obtention d'une centaine de diplômes, aussi bien en formation initiale, professionnelle que continue. Elle prépare également à un grand nombre de concours, notamment ceux de la Fonction Publique. Dans le cadre du LMD (Licence – Master – Doctorat), l'UPPA propose des formations dans les domaines de disciplines suivants : Droit, Economie, Gestion ; Sciences et technologies ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales, Sport. L'UPPA a notamment pour mission la formation, la recherche et sa valorisation.

Focus sur le renouvellement de la Charte "des bonnes pratiques" pour l'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur

Cette charte a été rédigée par le **Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, l'Université de PAU et l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques** et signée en 2013. Suite aux différentes réformes visant les stages de l'enseignement supérieur, la charte a été mise à jour et sera renouvelée à l'occasion de la signature de l'Accord-Cadre ce 9 juillet.



En dehors de tout cadre réglementaire, cette charte a vocation à **recenser les différentes étapes et démarches dans l'accueil d'un stagiaire et à valoriser et encourager les "bonnes pratiques" tout en proposant un cadre de référence** sur lequel doivent s'engager la collectivité d'accueil, l'organisme de formation et le stagiaire.

Elle a été diffusée auprès de toutes les collectivités du département, des responsables des services de Ressources Humaines, des responsables de formation et des étudiants.

Cette charte a pour mission de favoriser l'accueil de stagiaires étudiants dans les collectivités locales. Enfin, le Centre de Gestion relaie les demandes de stage des étudiants auprès des collectivités du département et diffuse les offres de stage des collectivités aux étudiants.